



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 10 avril 2019

Communiqué de Presse

COFIL Tuberculose bovine du 9 avril 2019

Le comité de pilotage (COFIL) du dispositif départemental de surveillance, d'assainissement et prévention de la tuberculose bovine a réuni autour du préfet, des représentants de la Chambre d'agriculture, des syndicats agricoles, des éleveurs, des vétérinaires sanitaires, du groupement de défense sanitaire (GDS), des abattoirs et de la fédération départementale des chasseurs, le mardi 9 avril 2019.

Il avait pour principal objectif de faire le point sur la campagne de prophylaxie 2018-2019. Alors que la campagne est environ réalisée au 2/3, on dénombre actuellement 45 nouveaux foyers en région Nouvelle Aquitaine ce qui représente près de 85 % des foyers nationaux. Avec 13 foyers pour l'instant en 2018, la Dordogne reste le 2ème département le plus infecté derrière les Pyrénées Atlantiques (16 foyers).

Toutefois, ce bilan provisoire est encourageant car en dépit d'une pression de pistage en nette augmentation par rapport à la précédente campagne (+ 45 % de bovins soumis au test d'intradermotuberculination comparative soit une assiette de dépistage de 140 000 bovins au lieu de 95000 en 2017), le nombre de foyers mis en évidence l'année passée à la même époque était sensiblement supérieure: 22 foyers au 11 avril 2018.

Parmi les 13 nouveaux foyers périgourdiens, 4 sont des récurrences d'élevages anciennement infectés. Ce chiffre fait craindre que, dans un certain nombre de cas, il puisse s'agir non pas de recontaminations mais de résurgences. C'est la raison pour laquelle les axes du plan d'action 2019 consistent à durcir les mesures prises pour assainir les cheptels d'une part en isolant du reste du troupeau les animaux réagissant en éliminant rapidement ces animaux infectés et d'autre part en nettoyant et désinfectant les étables, matériaux et équipements ayant été en contact avec les bovins avérés infectés.

Le COFIL a été l'occasion de rappeler l'importance non seulement pour l'élevage infecté mais pour l'ensemble des élevages situés en périphérie que les bonnes pratiques d'assainissement et de requalification des cheptels infectés soient bien respectées.

Elles consistent d'une part à repérer et éliminer les animaux infectés et d'autre part à instaurer les mesures de biosécurité obligatoires à la fois dans les cheptels infectés mais également dans les cheptels situés dans son voisinage.

A cet égard, le GDS a exposé les dispositions qui étaient prises depuis la fin 2017 non seulement pour sensibiliser les éleveurs sur l'intérêt de mettre en place des barrières sanitaires pour prévenir l'introduction de maladies contagieuses dans leur cheptel mais aussi pour les former grâce à la formation VIVEA « prévenir la tuberculose en élevage bovin » enfin pour les accompagner concrètement dans la mise en place de la biosécurité et vérifier l'effectivité des

mesures aux travers d'un programme d'audits.

Depuis 2017, 28 audits de biosécurité ont été réalisés dans les élevages foyers et 54 dans les élevages en lien épidémiologiques avec ces foyers. En parallèle, les résultats du dispositif d'épidémiosurveillance SYLVATUB ont été présentés.



Ainsi, en 2018, 978 blaireaux ont été piégés plus particulièrement dans le rayon de 6 km autour des foyers, 477 ont fait l'objet de prélèvements pour analyses, 30 se sont révélés infectés. Ce résultat nous appelle à maintenir la pression de régulation sur cette espèce en zones infectées.

Enfin, le COPIL a permis de s'assurer que tous les acteurs et partenaires de la lutte contre cette maladie partageaient les même objectifs et la même stratégie.

Le prochain COPIL aura lieu en septembre 2019 pour valider le protocole de la prochaine campagne de prophylaxie.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 -  @Prefet24
